



CAPSSA

COMPTES DE L'EXERCICE

2023

COMPTES DE L'EXERCICE 2023

	<u>Page :</u>
◆ COMPTE DE RESULTAT	5
◆ BILAN	13
◆ ANNEXE	15

COMPTE DE RESULTAT

Page :

◆ COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE	7
◆ COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	9
◆ COMPTE NON TECHNIQUE	11

COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE

COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE (en Milliers d'Euros)

INTITULE	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
Cotisations	63 587		63 587	62 099
COTISATIONS ACQUISES	63 587		63 587	62 099
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE NON TECHNIQUE	4 700		4 700	-3 463
Prestations et frais payés	-49 286		-49 286	-50 572
Charge des provisions pour sinistres	-1 178		-1 178	2 313
CHARGE DES SINISTRES	-50 464		-50 464	-48 259
CHARGE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	23 416		23 416	4 567
CHARGE DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	23 416		23 416	4 567
FRAIS D'ADMINISTRATION	-722		-722	-716
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-815		-815	-815
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	39 698		39 698	13 413
				-

**COMPTE TECHNIQUE DES
OPERATIONS VIE**

COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE (en Milliers d'Euros)

INTITULE	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
Cotisations	57 532	- 102	57 430	56 083
COTISATIONS	57 532	- 102	57 430	56 083
Revenus des placements	-18 508		-18 508	11 456
Autres produits des placements	31 668		31 668	2 908
Plus-values réalisées	2 787		2 787	1 489
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	15 947		15 947	15 851
Intérêts légaux sur prestations indues	11		11	8
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	11		11	8
Prestations et frais payés	- 30 976		- 30 976	- 32 734
Provisions pour sinistres	4 407		4 407	-2 553
CHARGE DES SINISTRES	-26 569		- 26 569	- 35 287
Provisions d'assurance vie	19 385		19 385	61 781
CHARGE DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE	19 385		19 385	61 781
FRAIS D'ADMINISTRATION	- 497		- 497	- 490
Frais de gestion interne et externe des placements	- 636		- 636	- 491
Autres charges des placements	- 7 970		- 7 970	- 20 256
Pertes réalisation des placements	- 476		- 476	- 70
CHARGES DES PLACEMENTS	- 9 083		- 9 083	- 20 817
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	- 748		- 748	- 743
RESULTAT TECHNIQUE VIE	55 978	-102	55 876	76 386

COMPTE NON TECHNIQUE

COMPTE NON TECHNIQUE (en Milliers d'Euros)
(Résultat global)

INTITULE	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1)	39 698		39 698	13 413
RESULTAT TECHNIQUE VIE (2)	55 978	- 102	55 876	76 386
Revenus des placements	- 28 225		- 28 225	15 664
Autres produits des placements	48 295		48 295	3 973
Plus-values réalisées	4 250		4 250	2 036
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	24 320		24 320	21 673
Frais de gestion interne et externe des placements	- 970		- 970	- 671
Autres charges des placements	- 12 155		- 12 155	- 27 698
Pertes réalisation des placements	- 726		- 726	- 95
CHARGES DES PLACEMENTS	- 13 852		- 13 852	- 28 464
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES AU COMPTE TECHNIQUE NON-VIE	- 4 700		- 4 700	3 463
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	457		457	229
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	- 299		- 299	- 584
Produits exceptionnels	-2		-2	244
Charges exceptionnelles	-15 600		- 15 600	-5
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15 602		-15 602	239
IMPOTS SOCIETES	-25 683		- 25 683	-20 884
RESULTAT DES OPERATIONS NON TECHNIQUES (3)	- 35 358		- 35 358	- 24 328
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2+3)	60 318	- 102	60 215	65 471

BILAN

BILAN AU

*	ACTIF (en Milliers d'Euros)		
		31/12/2023	31/12/2022
D I	ACTIFS INCORPORELS	77	76
D II	- Terrains et constructions	9 259	9 421
	- Placements dans des entreprises liées	24 605	18 606
D III	- Autres placements	903 244	1 010 697
	TOTAL PLACEMENTS	937 108	1 038 724
D IV	- Autres créances nées d'opérations directes	5 908	5 618
D V	- Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	90	2 721
D VI	- Débiteurs divers	5 947	8 196
	CREANCES	11 945	16 535
D VII	- Actifs corporels d'exploitation	211	135
D VIII	- Disponibilités	203 469	63 000
	AUTRES ACTIFS	203 680	63 135
D IX	- Intérêts et loyers acquis non échus	3 088	3 287
D X	- Autres comptes de régularisation	153	174
	COMPTE DE REGULARISATION	3 241	3 461
	TOTAL BILAN ACTIF	1 156 052	1 121 931

* paragraphe correspondant de l'annexe

31 DECEMBRE 2023

PASSIF (en Milliers d'Euros)			*
	31/12/2023	31/12/2022	
AUTRES RESERVES	315 396	249 925	D XI
RESULTAT DE L'EXERCICE	60 215	65 471	
FONDS PROPRES	375 611	315 396	
- Provisions mathématiques Vie	400 257	419 642	D XIIa
- Provision pour sinistres Vie	48 536	52 943	D XIIb
- Provision pour sinistres Non-Vie	22 463	21 285	D XIIb
- Provisions mathématiques Non-Vie	284 794	308 211	D XIIa
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	756 050	802 081	D XII
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 555	1 433	D XIII
- Dettes nées d'opération directes	123	117	D XIVa
- Dettes envers des établissements de crédits			D XIVb
- Personnel	333	325	D XIVd
- Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	6 383	1 989	D XIVe
- Créiteurs divers	15 997	591	D XIVf
AUTRES DETTES	22 836	3 022	D XIV
TOTAL BILAN PASSIF	1 156 052	1 121 931	

* paragraphe correspondant de l'annexe

ANNEXE

		Page :
A	REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE	19
B	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	21
C	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	23
D	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	25
E	NOTES SUR LE BILAN	33
F	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	51
G	AUTRES INFORMATIONS	59

A - REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Notre Institution de Prévoyance est un Organisme paritaire régi par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale.

Elle pratique des opérations de couverture des risques décès et invalidité. Elle a été autorisée à fonctionner en application de l'article L 931-4 du code de la Sécurité Sociale, par arrêté ministériel en date du 20 juillet 1994.

Elle n'est pas membre d'un groupe de Protection Sociale.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration et établis suivant les normes, principes et méthodes généralement admis en France et les dispositions du décret et de l'arrêté du 27 mars 1998, transposant la directive européenne n° 91-674 du 19 décembre 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance, en respectant les principes de prudence, de continuité de l'exploitation et d'indépendance des exercices.

B - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice sont repris ci-après :

1. Une augmentation du taux technique vie :

Le taux technique vie appliquée dans les calculs de provisions est de 1,75 % contre 1,25 % en 2022.

2. Une augmentation du taux technique non-vie :

Le taux technique non-vie est passé de 0,56 % à fin décembre 2022 à 1,71 % au 31 décembre 2023.

3. La loi Eckert :

La réforme dite « Eckert » conduit à provisionner des éventuelles revalorisations et / ou pénalités sur les dossiers de survénances 2016 et suivants : pour 2023, l'actualisation du traitement des dossiers conduit à une reprise de provision de 99 149 euros.

4. L'impact de l'évolution des marchés financiers :

- Marchés de taux :
 - La courbe des taux est en forte évolution depuis le début de l'année 2022. Elle reste durablement haute en 2023 (les taux de la BCE ont augmenté de 2 points sur l'année, de 2,5% à 4,5%), ce qui conduit à une baisse corrélative des valeurs de marché des produits de taux détenus.
- Marchés actions :
 - Après une année 2022 fortement perturbée par les tensions géopolitiques, l'inflation et la raréfaction de certaines matières premières, un redressement des marchés actions a été constaté au cours de l'exercice 2023. Le CAC 40 a augmenté de 16,5% après avoir baissé de 9,5% en 2022.
- Marchés immobilier :
 - La montée des taux conduit à un renchérissement significatif du coût des crédits. Ce renchérissement a accentué la fragilité du marché de l'immobilier dans sa globalité, tant pour l'immobilier d'habitation que pour l'immobilier d'entreprise qui souffrent encore des effets de la crise de COVID-19 et des mesures de confinements qui ont suivi. Concernant l'immeuble d'exploitation et malgré les modifications des modalités d'application du décret n° 2021-1248 du 28 septembre 2021 relatif à l'évaluation des actifs immobiliers, la valorisation est réalisée par un expert externe agréé.

5. Méthode de ventilation des cotisations :

Dans le cadre de la démarche instaurée en octobre 2015 visant à obtenir une clé de répartition des cotisations stable dans le temps pour suivre les ratios de sinistralité de manière plus efficiente, nous observons que tous les agrégats de survenance 2023 font ressortir des ratios de sinistralités inférieurs à 100%. De ce fait, le mode de répartition entre la vie et la non vie a été maintenue en l'état pour l'exercice 2023.

6. Evolution des principaux agrégats :

• Impact de facteurs externes :

- L'augmentation des taux techniques non-vie et vie au 31/12/2023 donne lieu à une baisse des provisions mathématiques invalidité, rentes conjoint et éducation.
- La baisse du nombre de dossiers en cours donne lieu à une baisse des provisions mathématiques.

7. Provison SAEMES / CAPSSA :

En 2019, il a été tenu compte de l'incidence de la fin de bail des locaux à usage de parking avec la structure SAEMES. Une expertise judiciaire est en cours de finalisation pour établir le montant de l'indemnité d'éviction. La CAPSSA avait provisionné celle-ci à hauteur de 500 k€ et l'a maintenue en 2023.

8. Dispositif soutien salariés aidant :

En mai 2022, la CAPSSA a permis financièrement, hors maintien des salaires par les employeurs, la création d'un dispositif d'accompagnement pour les salariés proches aidants. Un premier bilan sera effectué au bout de 3 ans de déploiement.

• Les prestations :

- Dispositif d'information et de sensibilisation (sensibilisation des salariés, RH, managers, groupes de paroles, soutien entre aidants, via les outils suivants : webinaires, ateliers, guides pratiques et formation).
- Test d'autodiagnostic : solution d'identification de la situation d'aidant.
- Portails d'information & d'échange : portails web dédiés aux salariés et aux RH des organismes mettant à disposition des fiches pédagogiques, des vidéos explicatives et proposant des espaces de discussion, des espaces questions / réponses, des solutions digitales innovantes.
- Accès au conseil et à l'information : plateforme téléphonique dédiée, gérée par des experts. / Paniers de prestations d'un montant minimum déterminé et conditionné à des critères d'aides ou de statuts de congés :
- Panier 1 composé de 16 unités de compte / an pour les salariés s'occupant de leur conjoint, concubin ou partenaire de PACS ou d'une personne présentant un lien de parenté au premier degré, qui perçoit l'une des prestations liées au handicap ou à la perte d'autonomie.
- Panier 2 composé de 30 unités de compte/ an pour les bénéficiaires d'un des congés légaux indemnifiés aidants.

• Les bénéficiaire(s) :

- Salariés des organismes et institutions adhérents.

9. Guerre en Ukraine :

Le 24 Février 2022, la guerre avait éclaté entre la Russie et l'Ukraine

Indépendamment des conséquences macroéconomiques, l'analyse de notre portefeuille avait démontré que les actifs de la CAPSSA étaient fort peu concernés par les actifs Russes.

Nous identifions alors véritablement un fonds directement concerné par les conséquences de cette guerre et pour lequel nous avons reçu une communication sur la suspension de la valeur liquidative à la date du 28 février 2022.

Code ISIN	Désignation du fonds	Valeur brute Comptable 31/12/2021	Valeur de Marché au 31/12/2021	Valeur de Marché au 28/02/2022
LU0823403356	BNP PARIBAS FUNDS EUROPE EMERGING EQUITY CC	2 054 042	1 954 250	910 128

Ce fonds a été dissout le 07 juillet 2023 à la valeur liquidative du 28/02/2022.

Pour information, depuis mars 2022, toute nouvelle décision d'investissement passe sous le filtre des listes de l'université de Yale.

Ces listes recensent les entreprises ayant conservé une activité plus ou moins importante en Russie, les entreprises contenues dans les listes F, D et C étant exclus de nos nouveaux investissements.

10. Convention de « mutualisation santé » :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré dans sa séance du 20 décembre 2023, a décidé, à titre exceptionnel, d'une charge sur l'exercice 2023, d'un montant de 15 600 000 euros pour compenser le déficit 2023 du régime de complémentaire santé des organismes sociaux.

**C - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE
L'EXERCICE**

Néant

D - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous avons ainsi, à l'actif du bilan :

I. ACTIFS INCORPORELS (logiciels) (77 K€)

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur leur durée probable d'utilisation, c'est-à-dire de 1 à 4 ans.

Ce poste augmente en brut de 47 k€ par rapport à 2022 du fait des acquisitions sur l'exercice.

II. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS (9 259 K€)

L'Institution a acquis, le 19 mars 2007, un ensemble immobilier sis à PARIS 10^{ème} – 2 ter boulevard St-Martin, composé de bureaux (5^{ème} et 6^{ème} étages) et de 181 emplacements de parkings en sous-sol.

Compte tenu de l'évaluation du cabinet Réal Valuation, aucune provision n'a été constatée. En fonction de la réglementation, ces actifs sont expertisés tous les cinq ans et l'expertise est actualisée annuellement.

La construction est ventilée par composant et amortie sur les durées suivantes :

- gros œuvre : 60 ans,
- façade et toiture : 20 ans,
- installation technique : 15 ans,
- agencements : 10 ans.

III. PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIEES (24 605 K€)

Le 20 novembre 2019, la CAPSSA a acquis une exploitation vinicole, « Château Lamothe-Bergeron ». Le prix final a été révisé en fonction de l'arrêté définitif, en février 2020. Sur l'exercice, la CAPSSA a procédé à une augmentation de capital par incorporation de créances.

III. AUTRES PLACEMENTS (903 244 K€)

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, nette de frais d'achat.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées par application de la méthode FIFO (First In, First Out).

Les autres placements (poste DIII de l'actif), d'une valeur nette totale de **903 244 k€** (valeur d'acquisition), sont constitués de la façon ci-après :

Poste : Autres placement 2023 (en K€)	Valeur brute 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2023	PV latentes
<i>En valeur d'acquisition net de frais d'achat</i>				
OPCVM Monétaires	365 403	-	365 403	8 855
Obligations	246 474	- 30 064	216 411	11
OPCVM Actions	106 741	- 2 963	103 778	43 988
OPCI (placement collectif en immobilier)	72 502	- 7 575	64 927	1 942
OPCVM Obligataires	60 707	- 2 997	57 710	1 995
FPCI non cotés (Private Equity)	63 645	- 10 240	53 405	2 246
Part de FCT (Fonds commun de titrisation)	24 608	- 613	23 995	193
OPCVM de trésorerie dynamique	14 796	- 287	14 509	472
Obligations Convertibles	3 106	-	3 106	185
Fonds en dépôt sur livret d'épargne institutionnel				
Autres prêts et assimilés	1	-	1	-
Total	957 983	- 54 739	903 244	59 886

Pour rappel, lorsque la valeur boursière d'un titre, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition, il est constitué une provision pour dépréciation des titres à hauteur de la moins-value latente totale qui est constatée.

Pour le Private Equity :

Concernant les remboursements (distributions), la CAPSSA ne procédait pas à la diminution de l'actif avant la date de fin des fonds. La comptabilisation s'effectuait par un compte de produit sur l'exercice incriminé sans distinguer la plus-value réalisée et le règlement du capital.

Sur l'exercice 2023, La CAPSSA a corrigé cette méthode sur les actifs concernés afin d'avoir une meilleure présentation de la réalité économique des fonds et de ne pas avoir à comptabiliser un provisionnement important sans réel fondement.

Ci-après, le détail des fonds concernés. Il n'existe pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

Désignation des Privates	Montant de la correction d'actif (en K€)	Montant de la reprise de Provision (en K€)	Produits reçus sur l'exercice (en K€)
BROWNFIELDS 2	-3 795	4 264	
EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPPORTUNITIES II	-3 546	3 834	
FLFPE	-4 805	4 672	
FRANCE EUROPE CAPITAL - Parts A1	-8 064	8 014	393
INFRAVIA EUROPEAN FUND II	-8 436	7 100	1 318
IRIS CAPITAL FUND III	-3 057	2 728	
LFPI RESILIENCE	-7 726	6 775	
21 CENTRALE PARTNERS IV	-5 292	4 295	1 591
BIODISCOVERY 3 - parts A	-6 720	6 651	
IDINVEST SECONDARY FUND II	-5 919	5 514	385
UNIGESTION SECONDARY OPPORTUNITY III	-6 215	5 541	
WCP#2	-7 824	6 799	1 307
Total	-71 399	66 186	4 994

IV. AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS DIRECTES (5 908 k€)

IVa – Organismes, cotisations dues (5 544 k€)

Ce montant correspond aux cotisations à recevoir des organismes adhérents pour l'exercice 2023 mais reçues en début d'exercice 2024.

IVb – Trop perçus sur pensions (169 k€)

Ces créances correspondent à des prestations indûment versées. Elles sont donc à recouvrer au titre des trop-perçus sur pensions.

Ces trop-perçus sont dus à une régularisation rétroactive de la pension, du fait principalement :

- de la suspension ou de la suppression de la pension portée tardivement à notre connaissance ;
- du changement de la catégorie de pension d'invalidité dont l'Institution a été informée a posteriori ;
- de la régularisation des salaires perçus en ce qui concerne les invalides travailleurs ;
- de la déduction rétroactive des prestations versées au titre de l'AGIRC - ARRCO en ce qui concerne les rentes de survie et d'orphelins.

Ont été provisionnées :

- les créances en phase de recouvrement amiable, à hauteur de 50 % de la créance ;
- toutes les créances en phase de recouvrement contentieux, à hauteur de 75 % de la créance ;
- toutes les prestations indues notifiées ou à notifier dont le recouvrement semble incertain, provisionnées intégralement.

1°) 609 k€ de prestations indues notifiées, en cours de recouvrement, sont provisionnées à hauteur de 440 k€ ;

2°) 53 k€ de prestations indues à caractère frauduleux sont intégralement provisionnées depuis fin 2000.

IVc - Acomptes sur prestations (87 K€)

Ces acomptes concernent essentiellement des dossiers mis en paiement après la dernière échéance de l'année et régularisés dans l'outil de gestion en 2024.

IVd – Comptes de liaison mandatements (108 K€)

Ce montant correspond à des dossiers rejetés pour cause de décès et en cours de traitement.

V. ETAT, ORGANISMES SOCIAUX, COLLECTIVITES PUBLIQUES (90 k€)

Ces créances concernent :

- Des remboursement d'indemnités journalières pour 8 k€.
- Des créances de TVA et de Taxe CVAE pour 78 k€.
- Un produit à recevoir pour 4 k€.

VI. DEBITEURS DIVERS (5 947 K€)

Ces créances représentent :

- a) Le compte courant de la structure « Château Lamothe Bergeron » pour 3 611 k€.
- b) Des produits de placements à recevoir pour 2 257 k€ (rémunération du compte courant pour le 4^{ème} trimestre)
- c) Des loyers à recevoir pour 45 k€ (loyer du 4^{ème} trimestre 2023).
- d) Le solde du compte du Syndic de copropriété pour 34 k€.

VII. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION (211 K€)

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur leur durée probable d'utilisation, à savoir, pour chaque catégorie de biens :

- agencements : 3 à 10 ans ;
- matériel et mobilier : 2 à 10 ans.

VIII. DISPONIBILITES (203 469 K€)

Les disponibilités se décomposent en :

- 203 466 k€, solde du compte courant rémunéré (Ester + 0,5%, soit 4,41% au 31 décembre 2023) dans les livres de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS,
- 3 k€, valorisation du stock de chèques déjeuner.

IX. INTERETS ET LOYERS ACQUIS NON ECHUS (3 088 K€)

Ce poste correspond aux coupons courus sur les obligations détenues en portefeuille.

X. AUTRES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF (153 K€)

Il s'agit des charges constatées d'avance pour 129 k€ et des stocks d'imprimés et autres fournitures pour 25 k€.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Nous avons, au passif du bilan :

XI. AUTRES RESERVES (315 396 K€)

Elles sont constituées :

1° d'une réserve relative au Fonds Paritaire de Garantie de 136 k€ ;

Conformément aux dispositions des articles L.931-41 et R.931-12-11 du Code de la Sécurité Sociale régissant le financement du Fonds Paritaire de garantie, l'Institution diminuera celui-ci d'un montant de 20 k€.

2° d'une réserve s'intitulant « autres réserves » d'un montant de 313 826 k€ ;

3° de la réserve spéciale de solvabilité pour un montant de 1 433 k€, découlant de l'entrée en fiscalité de l'Institution au 1^{er} janvier 2012.

Cette réserve correspond à la quote-part du résultat 2013 qui n'a pas été soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elle fait entièrement partie des réserves.

En cas de prélèvement sur la réserve spéciale de solvabilité, la quote-part prélevée donnerait lieu à une réintégration dans le résultat fiscal.

XII. PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES (756 050 k€)

XIIa – Provisions mathématiques (Vie et Non-vie)

La totalité des engagements est calculée conformément à la réglementation et intégralement provisionnée. Au niveau du fait générateur, la CAPSSA n'est engagée, vis-à-vis de ses participants, d'après ses statuts, qu'à partir de la date d'invalidité. Elle ne constitue donc aucune provision mathématique pour le personnel en arrêt de travail tant que l'état d'invalidité n'est pas prononcé, sachant que les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles font l'objet d'une rente viagère versée par le Régime Général dans le cadre d'une incapacité permanente n'entrant pas dans l'objet de l'Institution.

Pour les garanties liées aux décès, rentes de survie et d'éducation, la provision a été déterminée conformément aux textes réglementaires, en tenant compte :

- D'un taux d'intérêt technique non-vie de 1,71 %, toutes générations confondues ;
- D'un taux d'intérêt technique vie à 1,75 %, pour la génération de l'exercice 2023 ;
- De frais de gestion de 4.12 % contre 3,97 % pour 2022 ;
- Des tables de maintien BCAC, des tables de mortalité TGH05 pour les hommes et TGF05 pour les femmes ;
- D'une table d'expérience relative à la poursuite d'étude des bénéficiaires de rentes d'éducation et d'orphelin.

XIIIa – Provisions Mathématiques (Vie et Non-Vie) (685 051 K€ avec frais de gestion)

En K€	31/12/2022	31/12/2023	Δ (+/-)	En %
Provisions mathématiques	727 852	685 051	-42 801	-5,88%
Vie	403 618	384 419	-19 199	-4,76%
<i>Frais sur PM Vie</i>	16 024	15 838	-186	-1,16%
Total PM Vie + frais	419 642	400 257	-19 385	-4,62%
Non-Vie	296 442	273 525	-22 917	-7,73%
<i>Frais sur PM Non- Vie</i>	11 769	11 269	-500	-4,24%
Total PM Non Vie + frais	308 211	284 794	-23 417	-7,60%

Taux de frais 2022 : 3,97 %

Taux de frais 2023 : 4,12 %

XIIIb – Provisions pour sinistres à payer (Vie et Non-Vie) (70 999 K€ avec frais de gestion)

En K€	31/12/2022	31/12/2023	Δ (+/-)	En %
PSAP	74 227	70 999	-3 228	-4,35%
PSAP Vie	52 943	48 536	-4 407	-8,32%
Maintien gar. décès des invalides	10 110	10 201	91	0,90%
Rentes conjoint	23 054	21 576	-1 478	-6,41%
Rentes orph / éduc	5 771	4 556	-1 215	-21,05%
Décès	11 986	10 281	-1 705	-14,22%
<i>Frais sur PSAP Vie</i>	2 022	1 922	-100	-4,93%
PSAP Non Vie	21 285	22 463	1 178	5,54%
Invalidité	20 472	21 574	1 102	5,38%
<i>Frais sur PSAP non vie</i>	813	889	76	9,36%

Taux de frais 2022 : 3,97 %

Taux de frais 2023 : 4,12 %

XIII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1 555 K€)

Les provisions pour risques et charges sont constituées :

- Des engagements de retraite du Personnel pour 497 k€ ;
- Des primes des médailles du travail pour un montant de 49 k€ ;
- De prestations avec une procédure en cours pour 157 k€ ;
- De l'indemnité estimée de fin de bail des parkings pour 500 k€ ;
- De litige prud'homaux pour 141 k euros maximum ;
- De l'allocation du fonds social pour 175 k€ ;
- Des conséquences maximales de l'arrêt BARBER pour 36 k€.

XIV. AUTRES DETTES (22 836 K€)

Elles se décomposent comme suit :

XIVa – Dettes nées d'opérations directes (123 K€)

- Il s'agit de sommes dues à des bénéficiaires qui n'ont pas pu être réglées à la date d'arrêté, soit parce que le mandatement a été rejeté par un établissement bancaire, soit parce que la CAPSSA a été avisée du décès du prestataire sans que les héritiers soient connus au 31 décembre 2023, pour un montant de 121 k€.
- Des minimums de paiement pour 2 K€, montant des prestations bloqués inférieurs à 10 euros.

XIVd- Personnel (333 k€)

Ce poste se décompose:

- De provisions pour les congés payés des salariés, pour 234 k€ ;
- D'épargne-Temps et de primes acquises au titre de 2023, s'élevant au total à 98 k€.

XIVe– Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques (6 383 K€)

Il s'agit de dettes relatives aux :

- Cotisations dues aux Organismes sociaux, pour 555 k€ ;
- Impôts et taxes dus pour 5 828 k€ qui se décompose en :
 - a) 214 k€ de provision afférente à la C3S ;
 - b) 168 k€ de prélèvement à la source pour les prestataires, à reverser en janvier 2023;
 - c) 21 k€ de prélèvement à la source pour les salariés, à reverser en janvier 2023;
 - d) 150 k€ de provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés ;
 - e) 408 k€ de taxe sur salaires, de CVAE, de TEP.
 - f) 4 832 k€ Solde Impôt société 2023

XIVf – Créditeurs divers (15 997 K€)

Ce poste représente :

- Les dettes envers les différents fournisseurs, pour un montant de 329 k€ ;
- 15 600 K€, le montant maximum à prévoir concernant la charge exceptionnelle sur la convention de Mutualisation santé.
- Les provisions pour charges à payer et factures non parvenues, pour un montant de 68 k€.

E - NOTES SUR LE BILAN

Page :

◆ MOUVEMENTS DES ACTIFS	
TABLEAU DES ACTIFS	40
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	41
TABLEAU DES PROVISIONS	42
◆ ACTIFS DE L'ACTION SOCIALE.	43
◆ AUTRES PLACEMENTS	
TABLEAU DES PLACEMENTS	44
TABLEAU DES PROVISIONS	45
◆ ETATS DES PLACEMENTS	46
◆ ETAT DES CREANCES	47
◆ ETAT DES DETTES	48
◆ ENTREPRISES LIEES, FILIALES ET PARTICIPATIONS	49
◆ PASSIFS SUBORDONNES	49
◆ FONDS PROPRES	50
◆ FRAIS D'ETABLISSEMENT, FRAIS DE DEVELOPPEMENT	51
◆ PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS	52
◆ ECART DE LIQUIDATION	53
◆ DIVERS, ACTIF	54
◆ DIVERS, PASSIF	55

MOUVEMENT DES ACTIFS/TABLEAU DES ACTIFS (en Milliers d'Euros)

DESIGNATION	Valeur brute au 01/01/2023	Acquisitions et virement de poste à poste	Diminutions		Valeur brute au 31/12/2023
			Par virement de poste à poste	Par remboursement, cession, mises au rebut	
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	892	47			939
- Logiciels	892	47			939
<u>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</u>	12 847				12 847
- Immeubles	12 633				12 633
- Aménagements des immeubles	214				214
TOTAL ACTIFS	13 739	47			13 786

MOUVEMENT DES ACTIFS/TABLEAU DES AMORTISSEMENTS
(en Milliers d'Euros)

DESIGNATION	Amortissements cumulés au 01/01/2023	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31/12/2023
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	816	46		862
- Logiciels	816	46		862
<u>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</u>	3 426	162		3 588
- Immeubles	3 286	144		3 430
- Aménagement des immeubles	140	18		158
AMORTISSEMENT DES ACTIFS	4 242	208		4 450
VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE				
	Amortissement linéaire	Amortissement dégressif	Amortissement exceptionnel	Total
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	46			46
- Logiciels	46			46
<u>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</u>	162			162
- Immeubles	162			162
AMORTISSEMENT TOTAL	208			208

MOUVEMENTS DES ACTIFS/TABLEAU DES PROVISIONS

(en Milliers d'Euros)

NATURE	Montant au 01/01/2023	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2023
<u>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</u>				
Terrains et constructions	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-	-	-	-

ACTIFS DE L'ACTION SOCIALE

Au titre de l'action sociale, l'Institution a :

- Attribué 135 k€ de secours au cours de l'année 2023 ;
- Pas de prêt sociaux sur l'exercice.

Aucun élément d'actif corporel n'est relatif à l'Action Sociale.

Au titre du nouveau dispositif « soutien salarié proche aidant », l'Institution a :

- Attribué un montant de 3 633 k€ correspondant à 3 % des cotisations de l'exercice.
 - Dont une charge pour l'exercice d'un montant de 164 k€.
 - Dont un engagement hors bilan pour 3 469 k€.

AUTRES PLACEMENTS/TABLEAU DES PLACEMENTS
(en Milliers d'Euros)

DESIGNATION	VALEUR BRUTE AU 31/12/2023	AMORTISSEMENTS ET PROVISION POUR DEPRECIATION AU 31/12/2023	MONTANT NET AU 31/12/2023	MONTANT NET AU 31/12/2022
<u>AUTRES PLACEMENTS</u>	957 983	54 739	903 244	1 010 697
TOTAL AUTRES PLACEMENTS	957 983	54 739	903 244	1 010 697

AUTRES PLACEMENTS/TABLEAU DES PROVISIONS
(en Milliers d'Euros)

NATURE	Montant au 01/01/2023	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2023
<u>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</u> Autres placements	114 739	19 963	79 963	54 739
TOTAL	114 739	19 963	79 963	54 739

ETAT DES PLACEMENTS (en Milliers d'Euros)

NATURE	VALEUR BRUTE AU 31.12.2023	VALEUR NETTE AU 31.12.2023	VALEUR DE REALISATION AU 31.12.2023
Placements immobiliers - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	12 847	9 259	13 900
Parts d'OPCVM - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	647 862	633 427	691 057
Fonds en dépôt - dans l'OCDE - hors de l'OCDE			
Obligations - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	246 474	216 411	216 421
Autres prêts et assimilés - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	1	1	1
Parts Private Equity - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	63 645	53 405	55 651
Parts dans des Sociétés - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	24 605	24 605	24 605
TOTAL PLACEMENTS	995 435	937 108	1 001 636

ETAT DES CREANCES

(en Milliers d'Euros)

DEGRE DE LIQUIDITE			
TYPE	MONTANT NET	A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN
CREANCES			
Autres créances nées d'opérations directes	5 908	5 908	
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	78	78	
Débiteurs divers	5 947	5 947	
TOTAL CREANCES	11 933	11 933	
Comptes de régularisation (stocks de fournitures)	26	26	-
Charges constatées d'avance	129	127	2
Coupons courus sur obligations	3 088	3 088	-
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	3 243	3 241	2
TOTAL GENERAL	15 176	15 174	2

ETAT DES DETTES

(en Milliers d'Euros)

DEGRE D'EXIGIBILITE				
TYPE	MONTANT BRUT	A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN ET A MOINS DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
<u>Dettes nées d'opérations directes</u>	123	123		
<u>Dettes auprès des établissements de crédit</u>	-	-		
<u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	-	-		
<u>Personnel</u>	333	333		
<u>Etat, Org. Sociaux, coll. Publiques</u>	6 383	6 383		
<u>Créditeurs divers</u>	15 997	15 997		
TOTAL GENERAL	22 836	22 836		

ENTREPRISES LIEES, FILIALES ET PARTICIPATIONS

Depuis le 20 novembre 2019, l'Institution est propriétaire à 100 % d'un domaine viticole, le Château Lamothe-Bergeron.

Le domaine était organisé avec deux structures juridiques, une SCEA et une SCAFU. Depuis début 2021, une seule entité juridique est existante, la SAS Lamothe-Bergeron.

En 2023, afin de renforcer les fonds propres de la SAS Lamothe-Bergeron, la CAPSSA a procédé à une augmentation de capital par compensation de créances à hauteur de 6 millions d'euros.

Valeur au Bilan 2023 : 24,6 Millions d'euros ;

Solde du compte courant au 31/12/2023 : 3,6 millions d'euros.

PASSIFS SUBORDONNES

Aucune dette n'a le caractère de passif subordonné.

FONDS PROPRES (en Milliers d'Euros)

NATURE	MONTANT AU 01.01.2023	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION OU DIMINUTION	MONTANT AU 31.12.2023
Réserve pour fonds paritaire de garantie	140	-4		136
Autres réserves	248 352	65 474		315 256
Réserve spéciale de solvabilité (caractère fiscal)	1 433			1 433
Fonds reçus ayant un caractère d'apport grevé d'un droit de reprise				
Report à nouveau				
Résultat en instance d'affectation	65 471	65 471	60 215	60 215
TOTAL	315 396	-	60 215	375 611

FRAIS D'ETABLISSEMENT, FRAIS DE DEVELOPPEMENT

L'Institution n'a porté à l'actif ni frais d'établissement ni frais de recherche et de développement.

PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS
(en Milliers d'Euros)

NATURE	Montant au 01/01/2023	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2023
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>				
- Prestations – procédures en cours	25	132		157
- Litiges administratifs	588	53		641
- Allocations du fonds social	157	63	45	175
- Arrêt BARBER	135		99	36
- Engagements de retraite	479	104	86	497
- Primes de médaille du travail	49	2	2	49
TOTAL	1 433	354	232	1 555

ECART DE LIQUIDATION
(en Milliers d'Euros)

TYPE DE PRESTATION	PRESTATIONS A PAYER AU 01.01.2023	PRESTATIONS A PAYER AU 31.12.2023	VARIATION DE LA PROVISION
Capitaux-décès	11 986	10 281	- 1 705
Rentes vie	38 935	36 333	- 2 602
Rentes non vie	20 472	21 574	1 102
TOTAL	71 393	68 188	-3 205

DIVERS, COMPTES DE REGULARISATION ACTIF
(en Milliers d'Euros)

NATURE	Montant
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	129
<u>INTERETS COURUS NON ECHUS</u>	3 287
<u>STOCKS DE FOURNITURES</u>	25
TOTAL GENERAL	3 441

DIVERS, COMPTES DE REGULARISATION PASSIF
(en Milliers d'Euros)

NATURE	Montant
<u>NA</u>	
TOTAL GENERAL	

F - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concernant :

1° LES CHANGEMENTS D'ESTIMATION

Il n'y a pas eu de changement dans les méthodes de calcul des provisions.

2° LES CHANGEMENTS DE PRESENTATION

Aucun changement de présentation n'a été introduit.

3° LES COTISATIONS ET PRESTATIONS

L'exercice 2023 est caractérisé par une augmentation de 2,8 millions d'euros pour un montant total de 121,1 millions d'euros, soit une hausse de 2,4 %, en raison notamment de l'augmentation des salaires.

Dans le même temps, le montant des **prestations payées** est en diminution de 4,08 %, soit un montant de 3,3 millions d'euros, pour un total de 78,05 millions sur l'exercice.

Dans le cadre de la démarche de la qualité des données instaurée, la collecte des flux DSN de la période concernée est rapprochée grâce au n° SIREN de chaque adhérent. Ces informations sont réconciliées avec les règlements (virements, chèques...) effectués pour la période concernée. Les déclarations du mois m étant perçues le 5 du mois m+1, elles sont traitées dans le courant du mois m+1.

Il en est de même pour les cotisations qui sont traitées par bordereaux papier. L'appel de cotisations du mois m est effectué le 1^{er} du mois. Les adhérents transmettent, le 5 du mois m+1 au plus tard, le bordereau rempli du montant de la cotisation. Celui-ci est rapproché du paiement effectué et comptabilisé dans le système d'information.

L'institution est en contact permanent avec les adhérents afin d'effectuer les relances éventuelles et échanger sur les principales évolutions observées.

Le montant des primes comptabilisées au 31/12/2023 correspond au montant des cotisations de l'année 2023. Elles intègrent la variation des encaissements du mois de janvier 2024 au titre de décembre 2023 et de janvier 2023 pour les cotisations de décembre 2022, enregistrées en cotisations à recevoir.

4° LES PRODUITS DE PLACEMENTS IMMOBILIERS

L'Institution a comptabilisé 141 k€ de loyers en provenance de la SAEMES –gérant du parking- et 10 k€ de parking individuels, au titre du parc de stationnement qu'elle détient au 1 ter rue René Boulanger 75010 Paris.

5° LES CHARGES EXTERNES

Le montant des achats et charges externes s'élève à 1 385 k€ pour l'exercice 2023 pour 1 307 k€ à fin 2022. L'augmentation de 78 k des charges externes sur l'exercice est liée à l'évolution des charges d'électricité (+76 k), de l'inflation des tarifs de nos prestataires informatiques et des dépenses d'entretien sur le bâtiment à la hausse pour l'exercice.

Ces augmentations expliquent que les frais de gestion aient dépassé le seuil des 4%, à 4,12%.

6° LES FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel (hors montant des taxes) s'élèvent à **2 643 k€** en 2022 pour 2 639 k€ en 2022, en augmentation de 0,19 %.

7° LES AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements s'élève à **297 k€**.

87 k€ de dotations d'amortissement sont relatifs aux actifs d'exploitation corporels et 30 k€ aux actifs d'exploitation incorporel. 177 k€ sont comptabilisés pour l'Immeuble sis au 2 ter boulevard Saint-Martin -75010 Paris.

8° RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de - **15 602 k€**.

Pour rappel, une charge de 15 600 k€ au titre de la convention de « mutualisation santé » est comptabilisée sur 2023.

9° L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Le résultat fiscal de l'Institution étant positif au titre de l'exercice 2023, une charge d'impôt sur les sociétés de **25 683 k€** a été comptabilisée.

10° LES COMMISSIONS

Aucune commission d'acquisition, de renouvellement, d'encaissement, de gestion ou de suivi versée à des intermédiaires n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2023.

11° TAUX DE FRAIS

Le taux de frais de gestion passe de 3,97 % en 2022 à 4,12%.

Ci- après détail de la classe 9 avant déversement

en k€	Exercice 2023	Exercice 2022	△ (+/-)
Charges Externes	1 385	1 307	78
Salaires et charges	2 644	2 639	5
Impôts et taxes	1 332	1 331	1
Autres charges	44	49	-5
Amortissements et provisions	574	348	226
Total	5 979	5 674	305

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS (en Milliers d'Euros)

RESULTAT FINANCIER (en K€)	2022	2023
Revenus des placements immobiliers	160	205
Revenus des autres placements (obligations)	7 284	9 116
Compte rémunéré et Livret Institutionnel	32	5 201
Produits de cessions (OPCVM)	3 525	7 037
Autres revenus (FCPI, OPCI)	19 643	10 143
Reprise sur provisions	6 879	8 563
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	37 524	40 267
Frais de gestion externe des placements	280	298
Frais de gestion interne des placements	663	650
Charges des placements (immobiliers et divers)	396	660
Charge de cession sur titre		1 203
Surcote d'obligations	165	
Dotation aux provisions pour dépréciation	47 776	20 125
TOTAL CHARGES DE PLACEMENTS	49 281	22 935
RESULTAT	-11 757	17 333

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE – VIE
(en Milliers d'Euros)

Rubrique	Catégories 6 (Opérations Collectives)	TOTAL
Cotisations	57 532	57 532
Charges des prestations	-26 569	-26 569
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	19 385	19 385
SOLDE DE SOUSCRIPTION	50 348	50 348
Autres produits techniques	8	8
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	8	8
Autres charges de gestion nette	-1 242	-1 242
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	-1 242	-1 242
Produits nets des placements	-9 425	-9 425
Participation aux résultats	-	-
SOLDE FINANCIER	6 864	6 864
Cotisations cédées	-102	-102
Part des réassureurs dans les charges des prestations		
Part des réassureurs dans les charges des prestations et autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans les participations aux excédents		
SOLDE DE REASSURANCE	-102	-102
RESULTAT TECHNIQUE	55 876	55 876
Provisions pour sinistres (ouverture)	52 943	52 943
Provisions pour sinistres (clôture)	48 536	48 536
Provisions techniques à l'ouverture	419 642	419 642
Provisions techniques à la clôture	400 257	400 257

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE – NON VIE
(en Milliers d'Euros)

Rubrique	Catégorie 21 opérations (collectives à adhésion obligatoire)	TOTAL
Cotisations acquises	63 587	63 587
Prestations et frais payés	-50 464	-50 464
Charges des provisions pour prestations et diverses provisions techniques	23 416	23 416
SOLDE DE SOUSCRIPTION	36 539	36 539
Autres charges de gestion nettes	-1 541	-1 541
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	-1 541	-1 541
Produits nets des placements	4 700	4 700
Participation aux résultats		
SOLDE FINANCIER	4 700	4 700
Part des réassureurs dans les cotisations acquises		
Part des réassureurs dans les charges des prestations payées		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Part des réassureurs dans la participation aux excédents		
SOLDE DE REASSURANCE	-	-
RESULTAT TECHNIQUE	39 698	39 698
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	22 463	22 463
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	21 285	21 285
Autres Provisions techniques (clôture)	284 794	284 794
Autres Provisions techniques (ouverture)	308 211	308 211

G - AUTRES INFORMATIONS

	<u>Page :</u>
◆ ENGAGEMENTS	55
◆ VENTILATION DE L'FFECTIF	56

ENGAGEMENTS DONNES (en Milliers d'Euros)	
TYPE	Montant brut
Social	5 069
Convention "SALARIE PROCHE AIDANT"	5 069
Financier	45 594
FCPI STARQUEST - Décembre 2023 -	9 016
FCPI REVAIA GROWTH II SLP - Décembre 2023 -	8 350
FCPI MEANINGS IV - février 2023 -	7 540
FCPI BROWNFIELDS 4 - mars 2023 -	5 760
FCPI MERIEUX PARTICIPATIONS - juin 2023 -	4 112
FCPI BIODISCOVERY 6 - août 2022 -	2 825
FCPI INFRAGREEN V - décembre 2023 -	2 782
SLP EXTENS FUND III - juillet 2022 -	2 320
FCPI INFRAVIA EUROPEAN FUND IV - août 2018 -	2 053
FCPI BIODISCOVERY 4 - juillet 2013 -	285
FCPI IDINVEST SECONDARY FUND II - juillet 2013 & novembre 2014 -	233
FCPI UNIGESTION SECONDARY OPPORTUNITY III - novembre 2013 -	182
FCPI RSOLUTION FPCI - avril 2023 -	137
TOTAL ENGAGEMENTS	50 663

ENGAGEMENTS RECUS (en Milliers d'Euros)	
TYPE	Montant brut
NA	
TOTAL ENGAGEMENTS	-

VENTILATION DE L'EFFECTIF (ETP)				
	Effectif total	Employés	Agents de Maitrise	Cadres
Hommes	15	3	3	9
Femmes	15	9	3	3
TOTAL	30	12	6	12